

La gestion financière de la Commune de Sainte Bazeille

➤ Impôts locaux

Part communale	Taux	Produit moyen par habitant
Taxe d'habitation	11.46 %	108 €
Taxe foncier bâti	23.30 %	176 €
Taxe foncier non bâti	129.05 %	33 €

Pour 2011, le Conseil Municipal a décidé de maintenir inchangé le taux des impôts locaux.

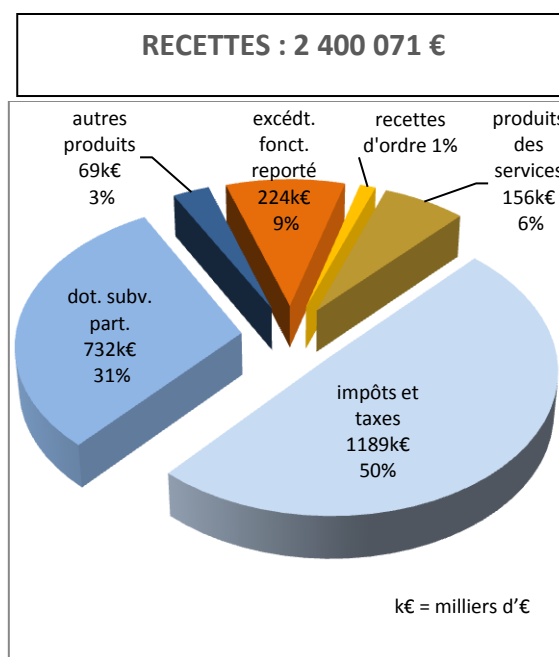
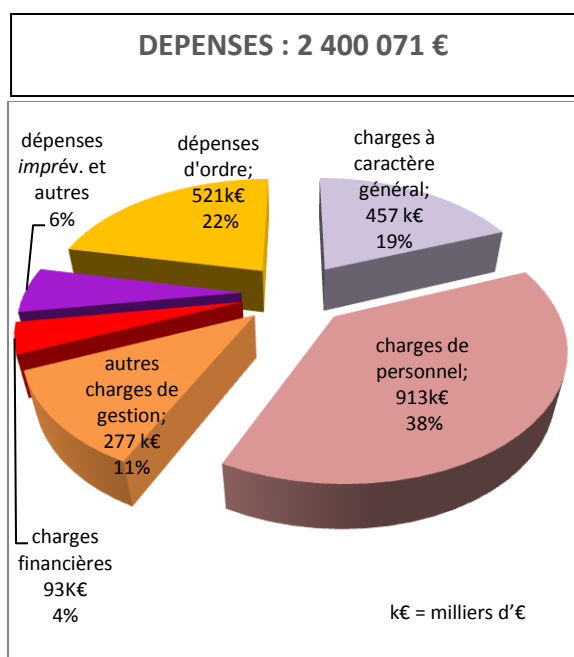
L'évolution dynamique des bases d'imposition permet de trouver des recettes supplémentaires significatives (+ 6 % par rapport à 2010) sans accroître la pression fiscale. Cette progression résulte, en grande partie d'une augmentation de la population et du nombre d'habitations sur la Commune, mais également, de la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales de 2 % décidée par l'Administration Fiscale pour 2011. Le produit des impôts locaux attendus (958 000 €) représente 40 % des recettes de fonctionnement dans le budget 2011.

➤ Budget 2011

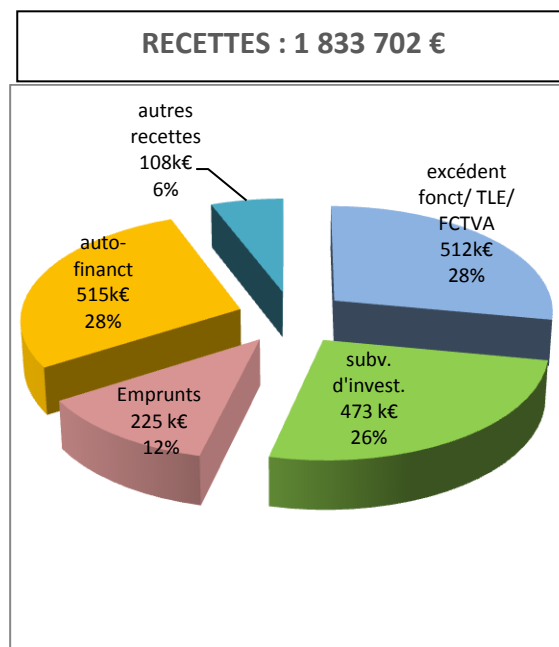
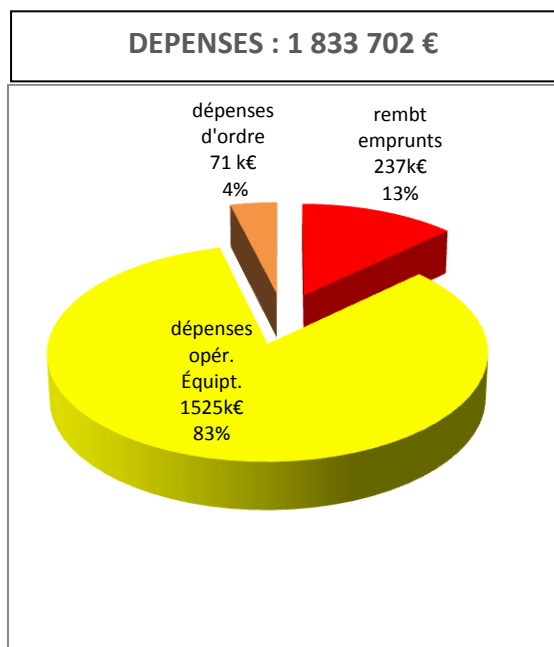
Dans un contexte déjà fortement marqué par la crise sur les finances publiques, le Conseil Municipal a adopté le 11 avril 2011 un budget dont les orientations ont pris en compte les priorités suivantes :

- Maîtriser l'endettement à un niveau compatible à la capacité financière de la Commune
- Poursuivre les programmes d'équipement pour les opérations engagées en les planifiant sur une période pluriannuelle si nécessaire
- Maintenir une gestion rigoureuse du fonctionnement
- Accroître la capacité d'autofinancement sans augmentation de la fiscalité

BUDGET 2011 - SECTION FONCTIONNEMENT



BUDGET 2011 - SECTION INVESTISSEMENT

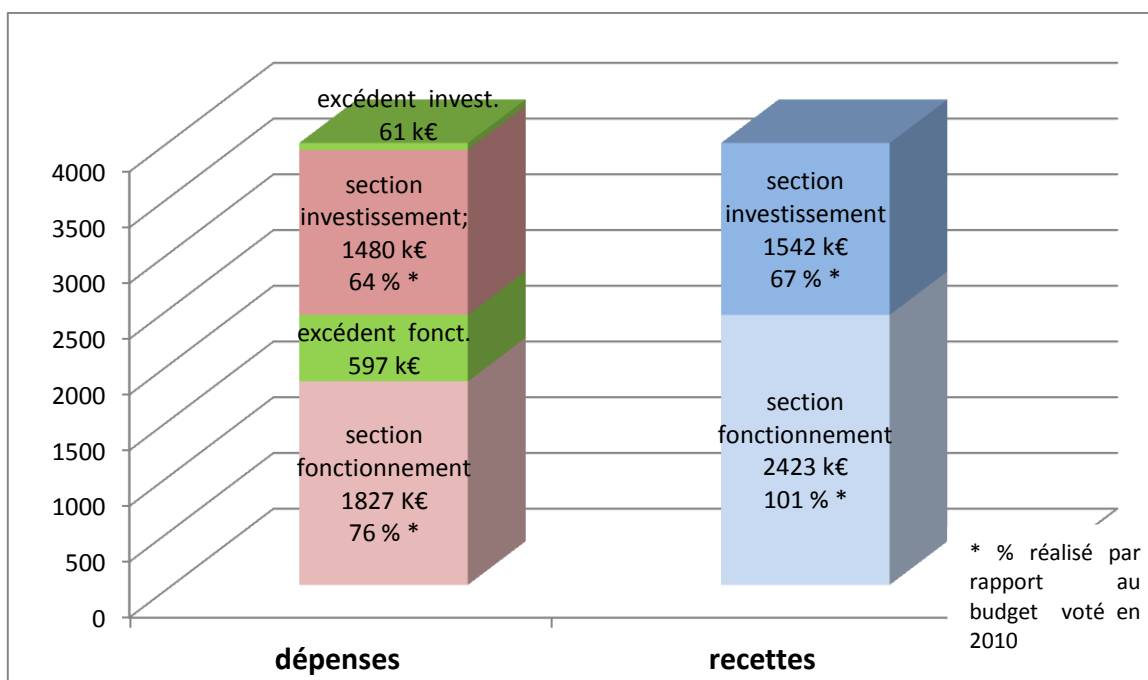


Au global, le budget principal de la Commune s'établit à **4,2 millions d'euros, dont 43 % consacrés à l'investissement**. Comparée à l'année 2010, une progression de 0.5 % des dépenses de fonctionnement est prévue en 2011. Cela confirme la volonté de maintien d'une gestion rigoureuse déjà affirmée les années précédentes.

Coté investissement, la Commune a lancé en 2010 la réhabilitation de la salle des fêtes. Il s'agit là d'un programme majeur d'équipement qui devrait être livré début 2012. Pour cette opération, un budget de 1,1 million euros TTC a été alloué sur ces 2 derniers exercices. Il est financé à hauteur de 55 % par des subventions et le FCTVA, ce qui engage une dépense prévisionnelle de 492 000 € à la charge de la Commune. Au-delà des dépenses récurrentes prévues pour l'entretien des bâtiments municipaux et du matériel, d'autres dépenses d'équipements font l'objet de programmes spécifiques inscrits à ce budget 2011. Il s'agit notamment de l'aménagement de parkings à l'entrée de l'école élémentaire et à la plaine des sports, le remplacement de 2 véhicules mais aussi le lancement d'une opération urbaine commerciale pluriannuelle qui vise à réhabiliter d'ici à 3 ans le centre bourg. Au total, **les opérations d'investissement représentent une dépense de 1 524 784 euros**. Cela contribue à améliorer la qualité de nos équipements communaux devenus inadaptés et vétustes au fil du temps.

➤ Le compte administratif 2010

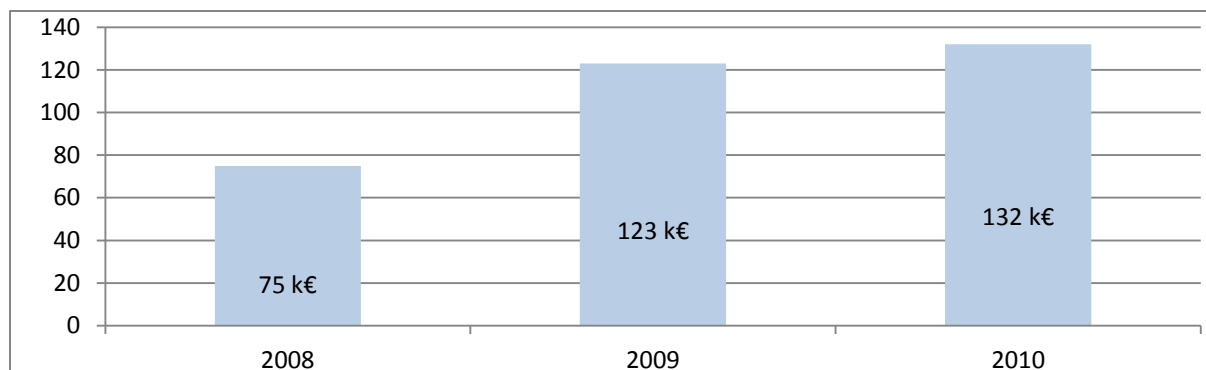
COMPTE ADMINISTRATIF 2010



Le compte administratif retrace les opérations financières enregistrées en 2010. Il permet d'une part de vérifier le respect des budgets qui avaient été votés en début d'année et d'autre part d'analyser le compte de résultat de l'année écoulée comparé aux années précédentes. Le cap est tenu conformément aux prévisions budgétaires et le résultat de la section fonctionnement, en 2010, se trouve conforté de + 10 % comparé à celui 2009. Pour la section investissement, un excédent est dégagé mais il doit être pondéré par rapport aux

opérations en cours qui ont été reportés sur l'année 2011. Le résultat final s'analyse au vu de l'évolution positive de l'épargne dégagée.

EVOLUTION DE L'EPARGNE NETTE

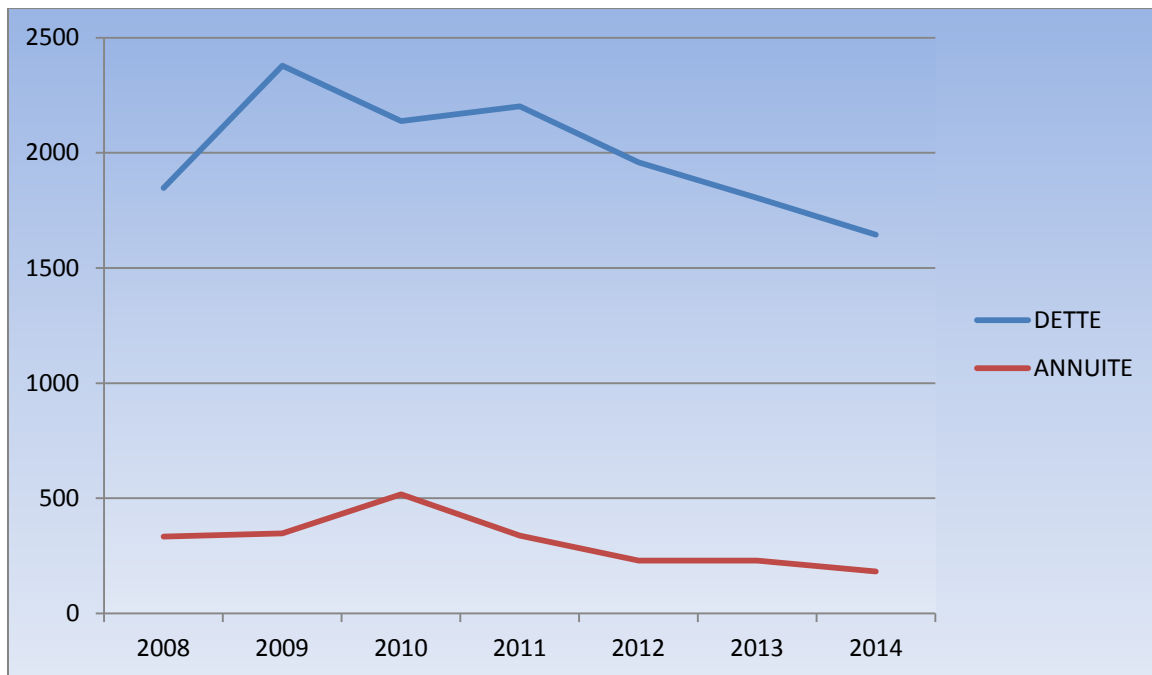


L'épargne nette représente la part du résultat de fonctionnement de l'année après remboursement des emprunts. Entre 2008 et 2010, l'épargne nette progresse de 57 k€ (+75 %). Cette augmentation contribue à conforter l'autofinancement pour financer nos dépenses d'investissements et de ce fait diminuer le recours à l'emprunt.

➤ l'endettement

La gestion de la dette constitue une des préoccupations majeure de la municipalité. Les emprunts sont mobilisés quasi-exclusivement pour le financement d'investissements d'envergure et n'ayant pas un caractère récurrent. Ces 3 dernières années, la Commune à emprunter pour financer les programmes de travaux aux écoles, au foyer rural et d'assainissement. Tous les emprunts contractés par la Commune de Sainte Bazeille sont à taux fixes. Ils ont été négociés aux meilleures conditions du moment, en excluant d'office les prêts à taux variables pour ne pas être exposé aux fluctuations des marchés qui, dans cette période de crise financière, auraient pu compromettre les équilibres financiers de la Commune. Ainsi, **la dette est parfaitement maîtrisée et l'annuité est compatible avec la capacité de remboursement dégagée du budget de fonctionnement**. Pour les années à venir, une plus grande aisance financière et de nouvelles marges de manœuvre sont trouvées grâce à la réduction du poids de la dette.

EVOLUTION DE LA DETTE ET DE L'ANNUITE



➤ UNE ADAPTATION NECESSAIRE AU CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Toutefois, les incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur l'économie mondiale face à la crise financière, accompagnées des mesures de restriction budgétaire de l'Etat prises pour réduire la dette et déficits publics, auxquelles s'ajoutent les conséquences d'une réforme territoriale en cours, génèrent beaucoup d'interrogations. Un impact sur la gestion budgétaire des Collectivités Locales et des Communes est inévitable. En effet, les recettes venant des dotations et subventions de l'Etat ou autres Collectivités sont gelées voire réduites pour les années à venir. Egalement, les tendances haussières des taux d'intérêts observés sur les marchés financiers viendront diminuer la capacité d'emprunt pour financer les nouvelles dépenses d'équipement. La Commune de Sainte Bazeille n'échappera pas à ces effets négatifs!... Dans ce contexte, les dépenses devront être adaptées en sorte de maintenir un bon équilibre financier. **Lors des prochains travaux de préparation budgétaire, il sera impératif de veiller à conserver suffisamment de marge pour pallier à une éventuelle baisse des recettes et pour ne pas accroître davantage la pression fiscale sur les ménages et les entreprises locales.** Comme à son habitude, le Conseil Municipal sera vigilant en 2012 pour ajuster et faire les arbitrages qui pourraient être nécessaires au maintien d'une gestion saine des finances de notre Commune de Sainte Bazeille.

Didier RESSIOT

Adjoint aux Finances